

eut une augmentation du prix fixé en vertu du contrat britannique, une petite augmentation de 50c. le cent livres. Nous avons eu une augmentation de 50c. à Edmonton, mais dans l'Ontario, étant donné le niveau auquel les prix du pays avaient forcé le prix de monter, au lieu d'obtenir une augmentation des prix la semaine où l'augmentation a été mise en vigueur, le prix est tombé en Ontario. Je ne mentionne ce fait que pour démontrer comment les prix peuvent s'écarter de la normale parfois.

M. McCUBBIN :

D. Vous n'y pouvez pas grand'chose?—R. Si nous revenons au temps où les prix du porc sont déterminés par la demande sur le marché domestique dans l'Est du Canada, l'effet sera sérieux pour l'Ouest si nous ne pouvons expédier les porcs librement au marché de l'Est.

M. Thatcher :

D. Ce n'est pas une bonne affaire? Voulez-vous dire que la plus forte partie des porcs de l'Ouest sont transformés en Alberta?—R. Absolument.

D. Voulez-vous que les gens travaillent en Alberta? Je pense qu'il serait préférable de faire habiller vos porcs dans l'Ouest que de les expédier en Ontario?—R. Oui, mais si votre prix en Ontario s'éloigne de la normale, disons une piastre ou deux le cent livres, vous ne pouvez expédier les porcs de l'Ouest en Ontario. J'estime que l'industrie ne peut simplement pas continuer dans l'Ouest avec une aussi grande variation dans le prix.

... (M. McCubbin prend le fauteuil)

Me Dyde :

D. La difficulté, selon vous, c'est qu'il vous faudrait abandonner le système de classement au croc pour le moment?—R. Je n'en suis pas certain. Je pense qu'on pourrait trouver une autre méthode. J'estime important de permettre l'expédition des porcs à bacon dans l'Est du Canada. Un jour viendra peut-être où il sera très important pour l'Ouest d'avoir accès à ce marché.

M. Harkness :

D. Vous proposez une méthode de classement alternatif?—R. Oui.

M. Irvine :

D. Pourriez-vous nous donner un exemple concret de ce que vous dites? Je pense que nous ne comprenons pas tous ce point.

Me Dyde :

D. Voici ce que M. Irvine veut dire, je pense: supposons que vous avez un wagon de porcs sur votre propre ferme à 400 milles d'Edmonton, en ce moment; vous avez dit au Comité qu'il est impossible ou que vous ne pouvez les expédier à Montréal. C'est cela, n'est-ce pas?—R. Oui.

D. Vous nous avez donné votre raison et vous pourriez peut-être nous la répéter maintenant?—R. Je ne dirai pas qu'un cultivateur n'expédie jamais un wagon de porcs. Ce qui arrive c'est qu'un wagon de porcs appartient à une douzaine ou une vingtaine de fermiers différents. Il faut régler avec le cultivateur en particulier en se basant sur la carcasse classée après qu'elle a été dépecée et suspendue au croc dans la salaison. Cela veut dire que les porcs qui arrivent à la salaison sont habillés et puis, graduellement, le paiement est versé au cultivateur qui les a expédiés.